

quelquefois, cependant, on la met on tas de forme pyramidale et dont les côtés sont fortement battus afin que les eaux pluviales la pénétront difficilement.

La poudrette s'emploie sur tous les terrains ; on l'applique de préférence pour les cultures annuelles. Toutes choses égales d'ailleurs, il faut la répandre sur le labour de semailles et l'enterrer peu profondément. Lorsqu'on l'applique pour le colza, sur des terres argileuses humides et qu'on l'enterrera profondément, elle agit peu l'année suivante. On ne doit pas oublier un seul instant, lorsqu'on emploie cet engrais, qu'il est très-soluble et qu'il est indispensable de le répandre en même temps que les semences ou le mettre, le plus possible, en contact avec les racines des plantes.

Quantité à employer.

La dose à appliquer varie beaucoup ; on compte, en général, que 25 hectolitres ou 1,750 kilogrammes suffisent pour couvrir un hectare. Quelques cultivateurs n'emploient cet engrais qu'à la dose de 20 hect. ; d'autres, au contraire, en répandent jusqu'à 30 hect. sur la même superficie. A Grignon, on l'emploie dans cette dernière proportion pour le colza, et souvent ses effets se font sentir sur le froment qui suit cette plante oléagineuse.

Action fertilisante.

La puissance des excréments de l'homme résulte de la nourriture qu'il reçoit, de la diversité même des éléments de sa sustentation. Nonobstant, ces matières ont une puissance productive très-remarquable : c'est que plus un corps organisé se nourrit de substances azotées et plus ses déjections ont de force productive. Celle des excréments et de la poudrette, qui agissent, quand ils sont purs, spécialement par les parties animales qu'ils contiennent, résiste incontestablement dans la facilité avec laquelle ces déjections se dissolvent et la promptitude avec laquelle ils manifestent leur action. Ainsi, leurs effets, à cause de leur grande solubilité, sont immédiats, instantanés pour ainsi dire et promptement épuisés. Cela est si vrai que quelquefois, ainsi que l'observe M. de Gasparin, leur action ne se prolonge même pas jusqu'à l'époque de la fructification des céréales.

On conçoit, d'après cela combien il est utile de les appliquer de préférence pour la culture des plantes annuelles telles que lin, chanvre, tabac, pavot, etc.

On emploie très-rarement la manière fécale et la poudrette dans la culture des plantes fourragères ou sur les prairies ; on leur reproche de communiquer un mauvais goût aux plantes, saveur qui répugne aux animaux. Cette objection est-elle fondée ? Il est aujourd'hui prouvé qu'elle est exacte et qu'on doit éviter d'employer ces matières excrémentielles en horticulture et pour exciter la végétation de plantes agricoles destinées à l'alimentation de la société et des animaux. Quel est le cultivateur, dit Bose, qui n'ait été à portée de voir que les bestiaux en général refusaient de consommer l'herbe si belle, si verdoyante, qui croît dans les lieux où des excréments humains ont été déposés six mois ou même un an auparavant ? Quel est le voyageur qui n'ait pas trouvé partout l'opinion établie des inconvénients de cet engrais relativement à la saveur des fruits ? J'ai usé à Langres d'un pain fait avec du blé crû dans le champ le plus voisin de Bellefontaine, une année qu'il avait été fertilisé avec le produit des latrines de la ville, et il était d'un goût détestable. J'ai mangé à Meudon des poires d'un arbre qu'on avait rétabli en bonne végétation par un fort bouillon de vidange et qui en avaient évidemment la saveur. M. Payen, qui s'est préoccupé de la pénétration des substances solubles à odeur désagréable dans les plantes, et qui a reconnu, ainsi que l'avait déjà constaté de Saussure, que, loin de choisir, les radicelles absorbent tous les liquides, ceux même qui leur nuisent et peuvent les faire périr, a observé que les engrais à odeur infecte et repoussante ne donnent pas de mauvaise odeur aux produits récoltés si la dose de la substance fertilisante n'exécède pas les proportions assimilables. Ainsi, toutes fois que la proportion de matière organique alimentaire n'exécède pas la proportion assimilable dans la plante, et ce fait est constaté lorsqu'un engrais infect est appliqué dans une proportion faible et complètement incorporé à la couche arable, aucune des parties d'une plante ne contient l'excès de l'aliment qui puisse reproduire son odeur. Chacun sait, en effet, que les